#### Reçu en préfecture le 22/03/2022

# EXTRAIT DUAffiché le STRE DES DELIBERATIONS DUD: 005-210501458-20220315-025\_2022-DE

### **DÉPARTEMENT HAUTES-ALPES**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

-	en exercice	14
-	présents	11
-	votants	13
-	absents	1

Date de convocation :

9 mars 2022 Date d'affichage:

9 mars 2022

VOTE		
-	POUR	13
-	CONTRE	0
-	ABSTENTION	0

De la commune ST JEAN ST NICOLAS

#### Séance du mardi 15 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 mars à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents: Josiane ARNOUX - Michel PRETI - Monique JANIK - Marc-André DABAT - Isabelle DE COLOMBEL - Claude ALLAIRE - Daniel AUBERT - Thierry BAUD - Caroline DANGEL - Eloïse RIBAIL

Absents et représentés: Claude GUET (a donné pouvoir à Monique JANIK) -Déborah BELIN (a donné pouvoir à Thierry BAUD)

Absent: Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N°025/2022: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - ANNEE 2022

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif 2022 de la commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 477 592,68	2 477 592,68
Section d'investissement	1 552 191,81	1 552 191,81
TOTAL	4 029 784,49	4 029 784,49

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,

**Rodolphe PAPET** 

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du

2 2 MARS 2022